



DEMARCHE DE RE-EMPLOI

PROJET DE RE-ARCHITECTURE CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Janvier 2021



L'innovation partagée

mnéka
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION À (RÉ)UTILISER



SOMMAIRE

- 1 - Origine de la démarche
- 2 - Organisation Mineka/Bouygues Bâtiment Sud-Est
- 3 - Organisation Mineka
- 4 - Le planning
- 5 - La traçabilité des matériaux
- 6 - Le contenu du futur bilan
- 7 - Où en sommes-nous?
- 8 - Les difficultés...
- 9 - Les réussites!

1 - ORIGINE DE LA DEMARCHE

Pourquoi le réemploi sur ce projet:

Juillet 2019, phase concours - Responsable commercial BBSE propose la démarche au Client -> Contact Mineka amorcé et intégration à l'offre de la démarche Mineka.

Pré-diagnostic et récupération des quantitatifs/Volumes pour certains des gisements de matériaux (moquettes, faux-planchers,...).

Dans un second temps, Mineka ajoute les éléments extérieurs qui paraissent pertinents et oriente BBSE vers un réseau local pour certains éléments techniques.

Juin 2020, projet attribué - Diagnostic ressource et formalisation de la recherche de repreneurs.

2 - ORGANISATION MINEKA/BOUYGUES BÂTIMENT SUD-EST

Joanne Boachon

Marine Supiot

Pénélope Lallemand

Rim Absi

Edouard Houdan

Diagnostic Ressources

Chargée de projet

Ingénieure Construction Durable (phase projet)

Ingénieur Travaux - Responsable QE (phase chantier)

3 - ORGANISATION MINEKA

Le diagnostic ressource de juin 2020



FICHE N°4_Sol Travertin

CARACTÉRISATION

QUALITATIF ET QUANTITATIF



Element: Dalle de travertin
Matériau: Pierre naturelle travertin
Quantité totale sur l'opération: Type 1 : 49m² Type 2 : 9,2m²
Localisation: Bâtiment A, RDC, locaux

Dimensions: Type 1 : 27x54cm Type 2 : 30 x30x35cm
Catégorie visual: Bon
Etat: Bon
Remarque éventuelle: Sans objet.

PRÉCONISATIONS

EN VUE DE SON RÉEMPLI

Potential: 1 Bon, sous réserve d'un test de dépose concluant. Le travertin est un matériau qualifié.

Examens complémentaires: Test de dépose.

Préconisation dépose: Sous réserve du test de dépose. Entamer légèrement les joints à l'aide d'un scallo manuel tourné et masselot puis dépose soignée des dalles une à une.

Préconisation conditionnement: Conditionnement sur palette caillée.

Préconisation stockage: Stockage hors d'eau.

Préparation au réemploi: Nettoyage des surfaces.

PRÉCONISATIONS

EN VUE DE SA RÉUTILISATION

Potential: 1 Bon, matériau très qualitatif et sain.

Examens complémentaires: Sans objet.

Préconisation dépose: Entamer légèrement les joints à l'aide d'outils manuels tournés et masselot puis dépose soignée des dalles une à une.

Préconisation conditionnement: Conditionnement sur palette caillée.

Préconisation stockage: Stockage hors d'eau.

Préparation à la réutilisation: Nettoyage des surfaces.

PRÉCONISATIONS

EN VUE DE SA RÉUTILISATION

Modes de traitement: Réutilisation en remplissage après concassage (ex: gabion, terrasse).

En dernier recours envoi en filière classique de recyclage des gravats.

Examens complémentaires: Sans objet.

Catégorie de traitement déchets: 35,5/F.

Préconisation dépose: Sans objet.

PISTES

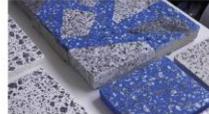
EN VUE DE SA RÉUTILISATION, DE SON RÉEMPLI, DE SA VALORISATION



Réutilisation Revêtement intérieur plan de travail
Maison du projet
Montard Encore
Hermann 2020 Paris



Revalorisation Gabion -
Court Circuit, A&I
Architecture, projet Saint
Martin d'Herme



Revalorisation Gravier -
Frais, SCAL 2020 Saint
Isay des Moutours

DIAGNOSTIQUER

- Caractériser
- Quantifier, qualifier, cartographier les éléments à fort potentiel de réemploi
- Préconiser des modes de dépose

3 - ORGANISATION MINEKA

La recherche de repreneurs

Environ **3 mois** de recherche

Répartition des gisements :

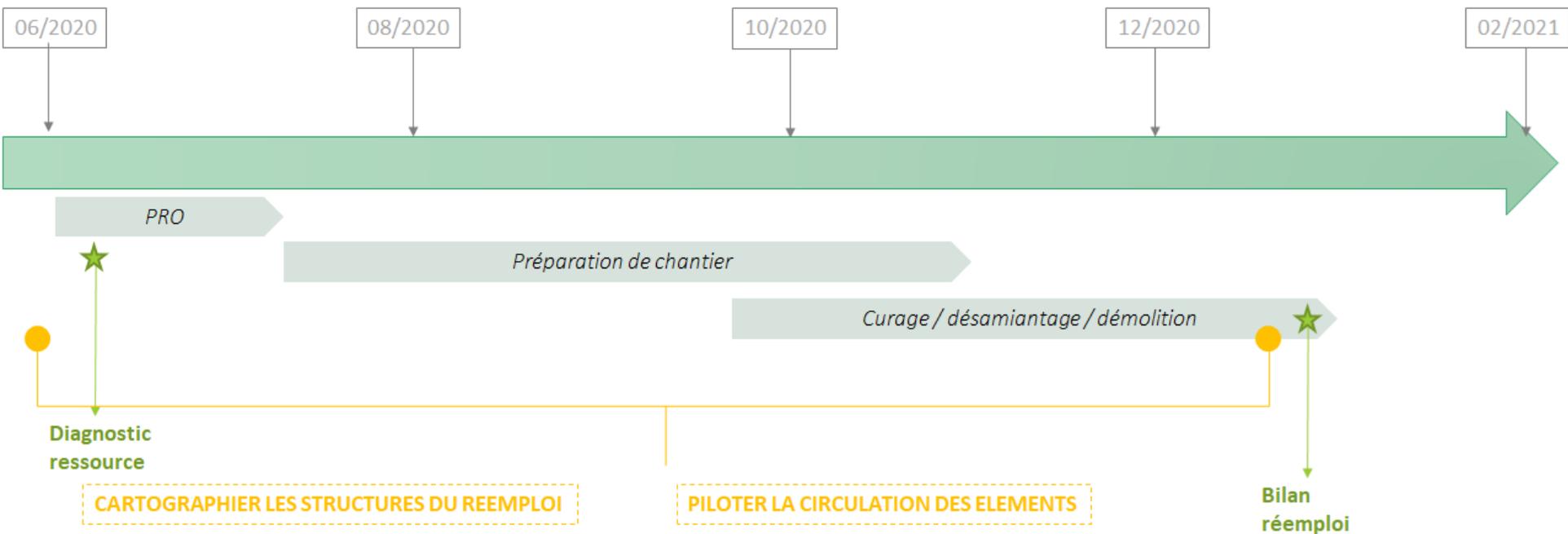
- Professionnels & associations
- Collaborateurs CACE
- Particuliers
- Collaborateurs BBSE

Cureur en lien avec la plateforme Backacia

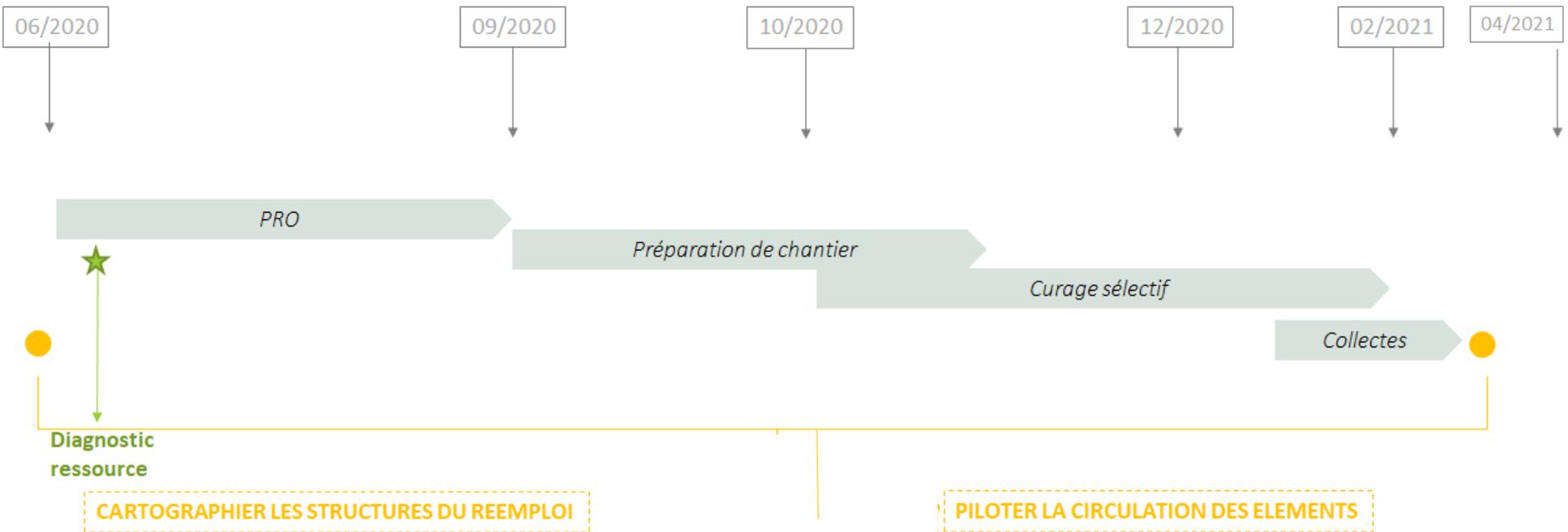
TROUVER DES REPRENEURS

- Cibler les structures locales
- 11 structures identifiées
- 40 % des typologies identifiées ont trouvé repreneurs

4 - LE PLANNING OBJECTIF



4 - LE PLANNING AJUSTE



5 - LA TRACABILITE DES MATERIAUX

Systeme de convention

CONVENTION DE CESSION A TITRE GRATUIT DE MATERIAUX DE REEMPLOI

Entre les soussignés :

Bouygues Bâtiment Sud-Est, dont le siège social est Bâtiment 515, 18 rue du Général Mouton-Duvernet 69487, Lyon Cedex 03, représentée par Etienne Houton en sa qualité d'ingénieur Titulaire Principal - Responsabilité du projet au CBCE,

Ci-après désigné par « le Cédant » ou

« l'Entreprise »

D'une part

Et

[Nom de la structure], dont le siège social est **[à compléter]**, représentée par **[à compléter]** en sa qualité de **[à compléter]**,

Ci-après désigné par « Le Cessionnaire »

D'autre part

Ci-après dénommés respectivement « Partie » et ensemble les « Parties »

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Cédant cède à titre gratuit, au Cessionnaire qui l'accepte, des matériaux ou matériels, ainsi que les conditions dans lesquelles le Cessionnaire procède à l'envoie desdits matériaux ou matériels.

Les matériaux ou matériels objet des présentes sont définis à l'article Listes des Matériaux cédés (Ci-après « les Matériaux »).

2. Listes des Matériaux cédés

La liste des matériaux cédés est située en annexe de la présente convention.

3. Enlèvement (prélevement) des Matériaux

Les Matériaux, prélevés par le Cédant (ou ses prestataires) sur l'ouvrage immobilier, sont stockés à l'adresse suivante : 1 Rue Pierre de Coubert, Chemin du Trou de Lays, 69470 Champagne-au-Mont-d'Or. Les Matériaux désignés ci-dessus demeurent sous la garde et la responsabilité du Cédant jusqu'à leur enlèvement. Le Cessionnaire renonce à tout recours contre le Cédant en cas de destruction, dégradation ou vol des Matériaux entre la signature des présentes et l'enlèvement sur site.

L'enlèvement de la totalité des Matériaux cédés doit être effectué **avant le 31/12/2022**. A défaut, pour le Cessionnaire de procéder à l'enlèvement de la totalité des Matériaux visés à l'article Listes des Matériaux cédés. **[à compléter]** prend en charge de 5 (cinq) jours calendaires, l'Entreprise pour l'enlèvement des Matériaux à tous frais, sans recours du Cessionnaire contre l'Entreprise. Le Cessionnaire renonce à tous dommages ou intérêts.

4. Conditions relatives à la destination des Matériaux cédés

Le Cessionnaire s'engage à ce que les Matériaux soient réemployés dans le cadre de l'économie circulaire au plus tard dans les **deux (12) mois** de la signature des présentes. Il en justifie au Cédant à première demande.

Annexe : liste des matériaux

REPRENEUR	CONTACT	ELEMENT	QUANTITE	UNITE
Sec. Intervention Cedex, Versant Ouest	Yves@bce.fr	MOSE MOSE MOSE MOSE MOSE	800 20 20 20 20	MP M M M M

CONVENTION DE CESSION À TITRE GRATUIT

- Transfert de propriété entre le cédant et le cessionnaire
- Absence de garantie
- Adapté par le service juridique de BBSE
- Gestion vertueuse de la fin de vie des éléments

6 - CONTENU DU FUTUR BILAN

Capitaliser, mettre en perspective avec la démarche client en cours

Bilan économique > retour du cureur

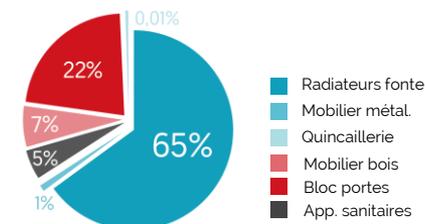
Bilan des tonnages

Estimation carbone évité

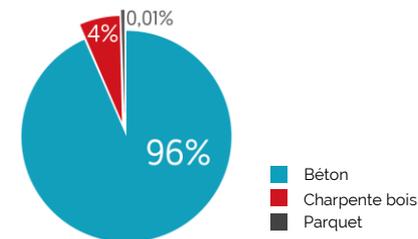
Nombre de repreneurs et aire de redistribution



Loire/Rhône_ Collectif d'architectes,
plateforme de matériaux...



Estimation de la répartition en masse des matériaux mobiliers réemployés, 13T.



Estimation de la répartition en masse des matériaux immobiliers réemployés, 2700T.

Exemple : Mission AMO Réemploi pour Roannais Agglomération >

7 - OÙ EN SOMMES-NOUS?

Curage, contact avec les repreneurs, premiers envois de matériaux



8 - LES DIFFICULTES...

- Les objectifs et le timing du client
- Le manque de budget dédié au réemploi (coût de la dépose)
- Le manque de communication / de clarté sur les missions de BBSE et MK
- La mobilisation des repreneurs en parallèle avec le planning chantier (latence)
- La qualité des éléments (tertiaires en grande quantité sur le marché VS peu de demandes)
- Le timing de remise des matériaux, difficile d'amorcer la démarche en tant qu'entreprise générale
- Le suivi sur les différentes phases avec les changements d'acteurs = perte d'information
- La mobilisation, l'implication et les connaissances des acteurs du curage et de la démolition
- Les mauvaises surprise de chantier... (éléments volés avant/après dépose)
- Transparence avec les autres acteurs
- Réemploi in situ mis de côté
- La difficulté induite par certains gisements

9 - LES REUSSITES !

- Au delà des espérances entreprise
- Les bonnes surprises chantier (qualité de dépose de certains matériaux)
- Le réseau d'acteurs de plus en plus développé, même localement
- La prise de conscience des acteurs chantiers, des engagements nouveaux et des processus en avance sur les réglementations à venir
- La patience des repreneurs
- Le côté challenge
- Un client impliqué
- Point d'entrée dans un cercle vertueux; Filière de recyclages identifiées et sécurisées